

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

Présents : Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Michel GAY - Marion JOLIVET - Sylvie LAPALUS - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD - Antonio Paulo TERROSO - Claudette TRONCY.

Absent excusé: Marie-Laure BONAFINI - Blandine DUCHON

Secrétaire de séance : Thierry MYARD

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 25 janvier 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

I Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées en 2022 et propose de les reconduire pour 2023

ORGANISMES	Propositions 2023
Sou des écoles	200,00 €
OCCE Soutien des activités extra-scolaires	2 370,00 €
Secours Catholique	230 €
Croix rouge	150,00 €
Restos du cœur	150,00 €
TOTAL	3 100 €

Le Conseil municipal approuve la reconduction de ces subventions pour 2023.

II Charte ASTEE

Monsieur le maire demande au conseil municipal de faire adhérer la commune à la charte qualité des réseaux d'assainissement proposé par l'ASTEE. Cette charte conditionne l'accès aux aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Cela implique que tous les partenaires s'engagent notamment à :

- réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés ;
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité ;
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des
- risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

III Règlement de la salle des Plans

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la salle des plans est louée uniquement aux habitants de Chandon entre le 1^{er} avril et le 31 octobre de chaque année (salle non chauffée) pour 80.00 € la journée, encaissés au profit du CCAS de Chandon. Les associations de la commune bénéficient du prêt gratuit de cette salle pour leurs animations. Depuis la construction du four à pain et du barbecue, l'utilisation du site à augmenter. Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif spécifique pour les ventes (type pizza, pain, etc...) organisées par les associations sans animations conjointes de 20.00 € pour couvrir les charges types eau et électricité. Les conseillers approuvent cette modification.

IV Recensement

Monsieur le Maire présente le bilan du recensement et remercie les agents recenseurs pour leur implication.

AR ↕	Logt	% Avanc.	Logt restants	Taux FLNE	Tx Internet	Pb Internet
ENSEMBLE	667	100,0 %	0	3,2 %	75,2 %	0
BOLERY CAROLINE	264	100,0 %	0	4,0 %	74,9 %	0
CHARLEMAGNE EMMA	189	100,0 %	0	0,0 %	73,6 %	0
DUFAUX LOUNA	214	100,0 %	0	5,1 %	76,9 %	0

Avancement				
Indicateurs	ENSEMBLE	BOLERY C.	CHARLEMAGNE E.	DUFAUX L.
Taux d'avancement	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Adresses				
Adresses à collecter	639	245	186	208
Adresses collectées	639	245	186	208
Logements				
Logements à collecter	667	264	189	214
Logements collectés	667	264	189	214
Logements restant à collecter	0	0	0	0
Résidence principales papier				
FL - Res principales - papier	133	52	46	35
BI	263	105	93	65
Résidences principales internet				
FL	463	185	128	150
BI	1129	443	327	359
FLNE				
FLNE	20	10	0	10
Personnes en FLNE	30	12	0	18
Rés. non principales				

V Intercommunalité

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 à la convention ADS avec Charlieu Belmont Communauté qui permet d'actualiser les modalités et conditions de facturation. Le conseil municipal approuve cet avenant.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement de l'implantation des PAV. Ceux du bourg restent au même endroit (parking de l'église), un composteur collectif sera ajouté. Les PAV du chemin de la goutte Thessonnière sont conservés, le bac du Relais y serait déplacé. Ceux de l'école pourront être déplacés à l'entrée du lotissement des Tilleuls. Un bac verre sera conservé à la salle des fêtes. Une recherche de solutions pour le site des plans est en cours. Des composteurs collectifs seront installés au lotissement des tilleuls et impasse des Charmilles. Pour chacun, il faut trouver un bénévole habitant le quartier qui souhaite devenir référent et guider les utilisateurs dans leurs démarches.

Alain BOLERY présente les dernières réunions du SIEL et la mise en place du ROC 42 (Réseau d'Objets Connectés). La commune pourra bénéficier d'une commande directe de l'éclairage public, d'analyses de la qualité de l'air dans l'école, le SIADEP pourra également bénéficier de la télé relève des compteurs d'eau. Le coût de l'éclairage public pourrait augmenter de 53% en 2023, la commune pourra bénéficier du bouclier mis en place par le gouvernement et limiter ainsi la hausse à 20 à 30%.

Les conseillers présentent les différentes commissions auxquels ils ont participé (déchets, eau-assainissement).

VI Questions diverses

La CCID se réunira le mardi 28/02 à 9h30.

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu de faire une nouvelle procédure de reprise au cimetière et demande des volontaires pour travailler sur ce sujet. Philippe LEVEQUE, Michel GAY et Alin BOLERY participeront aux travaux de recensement des tombes à reprendre.

Monsieur le Maire rend compte de l'acceptation du permis d'aménager pour l'extension du lotissement des tilleuls. Il demande aux conseillers de réfléchir à un nom pour les voiries. Le conseil choisi de les nommer « impasse des Peupliers » et « chemin des peupliers ».

Monsieur le Maire demande aux conseillers de modifier le tableau des emplois pour supprimer un poste de rédacteur et ouvrir un poste de rédacteur principal 2ème classe suite à réussite de l'examen professionnel par avancement de grade d'un agent. Le conseil municipal approuve ce changement au 01.03.2023.

Fin de séance 22h30.

Prochain CM mercredi 29 mars 2023

Délibérations du 22/02/2023 :

01-2023-05 : subvention aux associations pour 2023

01-2023-06 : adhésion à la charte ASTEE

01-2023-07 : règlement de la salle des plans 2023

01-2023-08 : convention ADS tarifs 2023

01-2023-09 : modification du tableau des emplois (service administratif)

01-2023-10 : nom de voies nouvelles